



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Jacques Bouchard, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Dominic Boyer, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Danny W. Paterson, directeur général adjoint et Daniel Lemieux directeur général adjoint ainsi que Marie-Josée Larocque, greffière.

CE - 14480_24-11-28
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14481_24-11-28
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14482_24-11-28
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 21 NOVEMBRE 2024**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 novembre 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 22 novembre 2024;

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 novembre 2024 soit approuvé.

CE - 14483_24-11-28 POINT 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME – SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTRAÎNEURS 2024

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme est reconnu à titre de partenaire municipal;

ATTENDU les engagements du Club à satisfaire aux critères de reconnaissance;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville de Saint-Jérôme par le Club;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement le Club pour l'année 2024 afin que celui-ci offre un meilleur soutien technique aux entraîneurs bénévoles et ainsi en faire bénéficier les joueurs;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont prévus au budget 2024;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 24 octobre 2024;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie une aide financière de 4 445 \$ au Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme pour le soutien technique aux entraîneurs pour l'année 2024.

CE - 14484_24-11-28 POINT 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME - MISSION D'EXAMEN 2023

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme est reconnu à titre de partenaire municipal;

ATTENDU QUE comme partenaire municipal, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme doit remettre annuellement une copie de sa mission d'examen des états financiers produite par un comptable agréé;

ATTENDU les engagements du Club à satisfaire aux critères de reconnaissance;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville de Saint-Jérôme par le Club;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement le Club pour l'année 2023

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

à acquitter les coûts de sa mission d'examen des états financiers pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déboursier la totalité de la facture incluant la portion des taxes à la consommation que l'organisme peut récupérer en totalité ou en partie. La différence servira à couvrir une partie des frais d'administration servant à gérer le dossier;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont prévus au budget 2024;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 24 octobre 2024;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie une aide financière au montant de 5 691,26 \$ au Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme pour la production de la mission d'examen de ses états financiers 2023.

CE - 14485_24-11-28 POINT 5.3

SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES - CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME - SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein de nos organismes reconnus;

ATTENDU QUE par la résolution CE-7393/12-05-22, la Ville a établi le montant de la reconnaissance à verser aux organismes à 45 \$ par bénévole;

ATTENDU QUE les fonds pour autoriser de telles demandes financières sont prévus au budget 2024;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion des fonds publics, la Ville demande aux organismes qu'ils fournissent toutes pièces justificatives demandées par le service des loisirs;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 24 octobre 2024;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise le versement d'une aide financière au Club de soccer Les Ambassadeurs, au montant de 7 470 \$ pour 166 bénévoles.

CE - 14486_24-11-28 POINT 5.4

AIDE FINANCIÈRE - 40E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME « CLUB DE PLEIN AIR MARCH'AFONDS »

ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière par l'organisme Club de plein air March'afonds;

ATTENDU que l'organisme est reconnu selon les critères établis dans le Guide de reconnaissance et services offerts aux organismes partenaires;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU qu'il est défini à l'article 3.4 de ce guide, qu'un soutien financier est octroyé lors d'anniversaire à multiple de 5 et que le montant octroyé pour 40 ans est de 500 \$;

ATTENDU que le dossier de l'organisme est conforme au Guide de reconnaissance et services offerts aux organismes partenaires dans le cadre d'une demande de soutien financier aux organismes lors d'anniversaires;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire des loisirs et des sports du 24 octobre 2024;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie une aide financière au montant de 500 \$ à l'organisme Club de plein air March'afonds afin de les soutenir dans les célébrations entourant les 40 ans du club tel que stipulé dans le Guide de reconnaissance et services offerts aux partenaires.

CE - 14487_24-11-28

POINT 6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉPARATION AU CENTRE SPORTIF CLAUDE-BEAULIEU (2024-GG-051)

ATTENDU QUE l'entreprise GTR Turf Canada semble répondre à l'ensemble de nos besoins;

ATTENDU QU'aucune autre entreprise québécoise ne possède le produit recherché;

ATTENDU QUE GTR Turf a installé le tapis actuel et connaît très bien son produit et les caractéristiques du sol;

ATTENDU QUE l'entreprise GTR Turf est l'installateur du terrain d'origine et qu'il est en mesure de procéder adéquatement aux travaux de réparation;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie le contrat de réparation de la partie de la surface endommagée du terrain synthétique du Centre sportif Claude-Beaulieu à l'entreprise GTR Turf pour une somme ne dépassant pas 94 679,61 \$ taxes incluses.

CE - 14488_24-11-28

POINT 7.1

PROMESSE DE VENTE D'IMMEUBLE – LOT 6 621 007 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9067-3823 QUÉBEC INC. ET 9076-3244 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la Société 9067-3823 Québec inc. est propriétaire du lot 6 621 007 (anciennement connu sous le numéro 2 139 948) du cadastre du Québec d'une superficie de trois mille soixante-quatorze virgules huit (3 074,8) mètres carrés;

ATTENDU QUE la Société 9076-3244 Québec inc. est propriétaire du lot 6 621 007 (anciennement connu sous le numéro 2 139 948) du cadastre du Québec d'une superficie de trois mille soixante-quatorze virgules huit (3 074,8) mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acquérir le lot 6 621 007 (anciennement connu sous le numéro 2 139 948) du cadastre du Québec, d'une superficie de cent soixante-dix (170,00) mètres carrés;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une promesse de vente a été préparée par la Ville pour l'acquisition du lot 6 621 007 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le prix d'acquisition de l'immeuble sera de six cent quatre-vingts dollars (680,00 \$) en plus des taxes applicables, s'il y a lieu;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition et les frais de transaction afférents soient payés à même le poste budgétaire numéro 75-204-90-723;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte la promesse de vente au montant de 680,00 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

La Ville autorise que le coût d'acquisition et les frais de transaction afférents soient payés à même le poste budgétaire numéro 75-204-90-723.

La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente du lot 6 621 007 du cadastre du Québec et tout autre document nécessaire à la transaction.

CE - 14489_24-11-28

POINT 7.2

ENTENTE CONCERNANT UN DON D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE - ACQUISITION DU LOT 2 141 564 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 100 À 110, PLACE DU CURÉ-LABELLE – CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE par la résolution CM-16878/24-06-18, la Ville a approuvé la promesse de vente conclue avec la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord concernant le lot 2 141 564 du cadastre du Québec correspondant au 100 à 110, place du Curé-Labelle (ci-après l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE par la résolution CM-17215/24-11-19, la Ville a approuvé l'avis de modification et réalisation de conditions conclue avec la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord ;

ATTENDU QUE certaines modalités de la promesse de vente et de l'avis de modification et réalisation de conditions prévoient qu'une convention de don doit être signée entre les parties concernant la borne de recharge présente sur l'immeuble, et ce, avant la clôture de la transaction chez le notaire;

ATTENDU QUE ladite borne électrique installée sur l'immeuble est identifiée par le numéro CEA-11618;

ATTENDU QUE toutes les précisions requises sont incluses dans l'entente de don concernant la borne électrique;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte l'entente de don d'une borne électrique permettant d'apporter les précisions requises à la promesse de vente signée le 31 mai 2024 par la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord et le 27 juin 2024 par la Ville et de l'avis de modifications et réalisation de conditions.

Le maire ou, en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de don d'une borne électrique et tout autre document nécessaire à la réalisation de la transaction.

CE - 14490_24-11-28
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire